Conseil de l'Europe

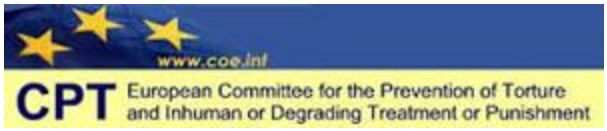

Le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) du Conseil de l'Europe publie aujourd'hui le rapport sur sa plus récente visite effectuée en Turquie du 9 au 21 juin 2013, ainsi que la réponse des autorités turques.

Au cours de cette visite périodique, le CPT a examiné le traitement et les conditions de détention des personnes privées de liberté par la police et la gendarmerie ainsi que la mise en œuvre dans la pratique des garanties fondamentales contre les mauvais traitements (telles que l'accès à un avocat). Une attention particulière a été accordée à la situation des personnes privées de leur liberté dans le cadre de manifestations publiques qui étaient en cours au moment de la visite dans différentes régions du pays (les dites «protestations de Gezi») ; à cette fin, la délégation du CPT a interrogé de nombreux manifestants qui avaient été placés en garde à vue à Ankara et à Istanbul.

La délégation s'est également rendue dans plusieurs établissements pénitentiaires à Ankara-Sincan, Diyarbakır, Gaziantep, Izmir, Şanlıurfa et Tekirdağ où elle a examiné le traitement des détenus par le personnel ainsi que diverses autres questions, y compris la dispense des soins de santé et le régime offert aux détenus (en particulier à ceux condamnés à la réclusion à perpétuité aggravée et aux mineurs).

Dans leur réponse, les autorités turques fournissent des informations sur les mesures prises ou envisagées pour mettre en œuvre les recommandations du CPT.

Le rapport de visite ainsi que la réponse ont été rendus publics à la demande des autorités turques.